



Garant pour l'achat d'une voiture

Par **valavergne**, le **25/09/2008 à 16:31**

bjr

voila je me suis portée garant pour le crédit de voiture de mon ex et actuellement il a eu une commission de faillite personnelle qui a abouti.

La société de crédit va donc se retourner contre moi pour payer la dette.

1) du fait que je paie le crédit de cette voiture puis je exiger qu'elle me revienne de droit ?

2) comment faire sinon pour me faire rembourser ce que j'aurai payé ?

merci de vos réponses

Par **Tisuisse**, le **04/10/2008 à 16:25**

Etant donné que vous vous êtes porté garant, donc caution, il vous appartiendra ensuite de vous retourner contre votre ex pour récupérer les sommes versées ou la voiture.